

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le vingt-sept juin deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ.

Excusés : Julien BARATAUD - Jean-Pierre VERGNE

Absents non excusés : Jean-François POUMIER

Carla AFONSO DA CRUZ est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 juin 2023

DELIBERATION N° 03062023 CHOIX SUITE ANALYSE CONCOURS D'ARCHITECTES PROJET BEZ MAISON POUMIER

Monsieur le maire rappelle la délibération n°01012023 du 17 janvier 2023 par laquelle le conseil municipal avait retenu 3 architectes. Une réunion de présentation des projets s'est tenue le 17 mai 2023. En fonction des critères établis, sur les 3 architectes retenus, le candidat arrivant en tête du classement est la SARL COSSET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De **VALIDER** l'analyse présentée,
- de **RETENIR** le projet présenté par la SARL COSSET, basée à MALEMORT, pour une enveloppe prévisionnelle de 900 000 € HT
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire,

Jean MOUZAT

